Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260311-2026_016-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 11/03/2026

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage de la convocation
03/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 11

Votes
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/016

L'an 2026 et le 11 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GALLIARD Sylvie, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. KERMABON François, M. LE TROUHER Vincent.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme MATIGNON Isabelle (procuration à M. LE TROUHER Vincent), Mme LE GARGASSON Nadège (procuration à Mme BERNARD Solenn), M. JOUANNO Mickaël (procuration à M. URVOIT Rachel).

Absent.e.s: Mme OLLIVIER Valérie

Secrétaire de séance : Mme CHÉREL Sabrina

Objet de la délibération : ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Le Conseil Municipal examine la proposition de budget 2026 établie par la commission des finances le 18 février 2026 et présentée par Madame le Maire puis vote ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 646 286€
	Recettes	1 646 286€
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	775 747.26€
	Recettes	775 747.26€

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le budget principal 2026 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 2 422 033.26 euros.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

La Maire,